



AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest tiendra une rencontre extraordinaire le 26 juin 2024 à 19h00 à la salle municipale, situé au 20, rue Principale à Saint-Gabriel-Lalemant.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. EEQ - Entente préliminaire avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest – autorisation de signature
4. Entente avec la municipalité de St-Alexandre et ÉEQ pour la cueillette des matières recyclables
5. Appel d'offres pour soumission de camions de cueillettes
6. Appel d'offres pour la cueillette des déchets pour le 1 janvier 2025
7. Règlement d'emprunt pour le financement des nouveaux camions
8. Embauche d'un chauffeur
9. Dépôt de la confirmation visant l'Approbation par la ministre des Affaires municipales de L'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
10. Dépôt de la correspondance - Regroupement d'achats UMQ – appel d'offres bac-2025 - bacs roulants et mini-bacs de cuisine -pour la collecte de toutes les matières résiduelles déchets – matières recyclables – matières organiques
11. Avis de motion – Règlement de gestion contractuelle
12. Avis de motion – Règlement contrôle budgétaire
13. Période de questions
14. Clôture et levée de la séance.

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

DONNÉ À Les Cèdres, ce 22 juin 2024.

Aubrey Pilon
Greffière-trésorière adjointe